

## PROCURATION

### Société intervenant en tant que garant et déléguant certains pouvoirs à ses employés <sup>1</sup>

N° d'acte :

La présente procuration prend effet à compter de son acceptation par le receveur interrégional de Paris.

Elle annule et remplace toute autre procuration précédemment donnée pour le même objet.

La présente procuration ne pourra être révoquée que par lettre recommandée, accompagnée d'un accusé de réception, adressée au receveur interrégional de Paris.

La révocation prendra effet huit jours francs à compter de la date inscrite par le receveur interrégional sur l'avis de réception de cette lettre.

### DÉSIGNATION DU MANDANT <sup>2</sup>

Je soussigné(e)

Nom :

Prénoms :

agissant pour le compte de :

Dénomination sociale : <sup>3</sup>

SIREN : <sup>4</sup>

Adresse du siège social :

que je représente,

### MODE DE PRÉSENTATION <sup>5</sup>

(cochez une des deux mentions ci-dessous et la compléter)

légalement en ma qualité de : <sup>6</sup>

ou

en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par : <sup>7</sup>

### POUVOIRS DES MANDATAIRES <sup>8</sup>

Donne pouvoir aux mandataires, dont le nom figure au verso, agissant tous à mon service exclusif, ou à celui de : <sup>9</sup>

Dénomination sociale :

SIREN :

de me représenter auprès de l'Administration des douanes et droits indirects dans les limites précisées ci-dessous : <sup>10</sup>

1. Signer, à titre de garant, les actes de garanties en matière de douanes, d'accises tabacs/alcools, et/ou d'accise produits énergétiques.

2. Subdéléguer les pouvoirs énumérés ci-dessus.

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Tous les mandataires désignés au verso sont habilités à engager notre société sous leur seule signature, même si, pour des raisons internes, ils doivent signer conjointement. <sup>11</sup>           |
| <input type="checkbox"/> | Tous les mandataires désignés au verso sont habilités à engager notre société en signant conjointement deux par deux mandataires « A », soit un mandataire « A » et un mandataire « B ». <sup>12</sup> |

Fait à

, le

Signature du mandant

## Procuration de la société intervenant en tant que garant et déléguant certains pouvoirs à leurs salariés

### NOTICE

1. Annexez, le cas échéant, une copie ou photocopie supplémentaire de la procuration, destinée à être renvoyée au mandant, si celui-ci en formule expressément la demande, en y annexant une enveloppe dûment libellée et affranchie pour le renvoi de l'exemplaire qui lui est destiné.

#### DÉSIGNATION DU MANDANT

2. **Mandant :** Personne qui, par un mandat, donne à une autre (le mandataire) le pouvoir de la représenter dans un acte juridique.

3. **Dénomination sociale :** Raison sociale et forme juridique de la personne morale que représente le mandant.

4. **SIREN :** Numéro d'identification au répertoire des entreprises requis pour les sociétés implantées en France ou son équivalent pour les entreprises implantées hors du territoire national.

#### MODE DE PRÉSENTATION

5. Choisir l'un des deux modes de représentation décrits aux notes 5 et 6, et produire les documents exigés.

6. **Qualité :** Indiquez l'une des qualités suivante : Président directeur général, directeur général, président du directoire, directeur général unique, ou gérant.

*Une copie certifiée conforme de l'acte social (délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, article « Statuts, délibération de l'assemblée des associés,... ») ayant, en dernier lieu, nommé la personne à sa fonction doit être produite à la recette interrégionale de Paris.*

7. **Délégation de pouvoir :** Joindre une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : délibération du conseil d'administration, décision des associés en date du, procuration en date du,...

#### POUVOIRS

8. Le mandant donne pouvoir au(x) mandataire(s), représentés par un ou plusieurs de ses salariés, ou une autre personne morale, dont il est nécessaire de renseigner la raison sociale et le SIREN. Si le mandant souhaite donner pouvoir à ces deux types de personnes, il doit établir des procurations distinctes.

9. Raison sociale et SIREN de l'organisme mandataire.

10. En cas de pluralité des mandataires, les pouvoirs doivent être les mêmes pour tous les mandataires. Si le mandant désire déléguer des pouvoirs différenciés, il doit établir des procurations distinctes.

Cochez un ou les deux pouvoirs.

11. Cochez cette mention s'il y a lieu.

12. Cochez cette mention s'il y a lieu. Elle concerne les organismes financiers devant respecter l'obligation de double signature, qui doivent distinguer au verso de la procuration les signatures des mandataires A et B.

#### FICHE DES SIGNATURES DES PERSONNES

#### ayant reçu les pouvoirs définis au recto et qui acceptent ces pouvoirs

13. **Mandataire :** Personne qui reçoit, d'un mandant, le mandat de faire un ou des actes juridiques en son nom et pour son compte.

14. Supprimez, s'il y a lieu, les distinctions « A » et « B ».